

CTA du 20 octobre 2021

Point 9 : Retour d'expérience sur la session 2021

1 – Un contexte général peu facilitateur

La crise sanitaire

La session 2021 s'est déroulée dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire venue perturber les conditions dans lesquelles auraient dû normalement s'organiser les examens des baccalauréats général et technologique dont cette année 2021 devait être la première année de mise en œuvre de la réforme.

De fait, le règlement de la session a été profondément modifié au fur et à mesure de l'avancement de l'année scolaire : annulation des épreuves communes, modifications de nombre de sujets pour les épreuves écrites de français et de philosophie, modification du nombre de textes à présenter à l'oral de français, choix de la meilleure note entre le contrôle continu et l'épreuve ponctuelle en philosophie...

D'autres adaptations ont concerné le baccalauréat professionnel ou encore le BTS (avec l'organisation d'une session de rattrapage).

Le contexte sanitaire a également imposé un certain nombre de choix au niveau local afin d'éviter au maximum le brassage des élèves, répondant en cela à une forte demande des chefs d'établissement / chefs de centre. Ainsi :

- Pour le DNB, le nombre de centres d'examens a été augmenté par rapport à une session normale (sans effet toutefois sur l'organisation des épreuves qui se sont déroulées sans incident notable),
- Pour le grand oral, le choix a été fait de maintenir les élèves dans leur établissement et de faire se déplacer les examinateurs. Cette organisation qui a eu pour effet direct de démultiplier le nombre d'examineurs à solliciter, si elle répondait à une exigence de sécurité sanitaire et sans être à la source directe des nombreuses difficultés rencontrées dans la convocation des examinateurs, les a sans aucun doute fortement accentuées. Cette organisation a également eu pour effet de faire cohabiter les commissions GO et oral de français.

Les aménagements d'épreuves

La nouvelle réglementation sur les aménagements d'épreuves a eu un impact non négligeable sur l'organisation de la session : afin de laisser suffisamment de temps aux établissements et les familles pour la constitution des dossiers, ceux-ci ont été remis jusqu'au 31 janvier (et non plus le 31 décembre comme les années antérieures). Ils ont été plus nombreux que les autres années et ont également occasionné des recours de la part des familles. Certains recours ont été examinés et transmis dans le courant du mois de mai, ce qui a fait prendre du retard dans l'affectation des candidats.

Cet élément a toute son importance en raison de la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion intégrée des examens.

La gestion intégrée des examens

Auparavant, la gestion des convocations des candidats et des examinateurs pouvait s'organiser de manière indépendante. Ce n'est plus le cas depuis cette année. La convocation des candidats est un préalable nécessaire à celle des examinateurs. Ainsi tout retard dans la convocation des candidats met en tension les services sur la convocation des examinateurs. C'est ce qui s'est passé cette année, qui plus est avec la mise à disposition des modules de Cyclades intervenue tardivement et avec des applicatifs utilisés pour la première fois.

2 – Les difficultés rencontrées dans l'académie de Lille pour la session des baccalauréats général et technologique

Les services des examens et concours ont rencontré certaines difficultés dans l'utilisation des applications.

La livraison au fil de l'eau des modules de l'applicatif Cyclades livrés aux académies, même si des classes virtuelles ont systématiquement été mises à disposition, n'ont pas permis à l'équipe du DEC d'en avoir une maîtrise suffisamment partagée par l'ensemble des agents. De même, quelques perturbations de liaisons entre les applicatifs ou le questionnement du paramétrage local de ceux-ci ont contribué aux retards des générations des convocations.

Il a été également constaté différents points comme des manques d'anticipation et / ou de prise en compte du travail réalisé en amont avec les corps d'inspection, mais aussi avec les chefs d'établissement (même si des groupes de travail ont été organisés). De même, quelques erreurs humaines ont été difficiles à récupérer et ont occasionné des retards sur toute la chaîne d'organisation de la session et de convocation des enseignants pour les différentes épreuves (DNL, GO, ...).

Les épreuves de DNL

Sur décision du ministère en lien avec le contexte sanitaire, le DEC a pris en charge cette année l'organisation en lieu et place des centres d'épreuves.

En raison de problématiques liées aux applicatifs et d'une utilisation d'un mauvais fichier, les convocations qui avaient été partiellement saisies en amont ont dû être relancées à partir du vendredi 4 juin (et ont été finalisées le samedi 5 au soir) alors que les épreuves débutaient le lundi 7 juin. La tardiveté de l'envoi des convocations vers les enseignants a généré des contestations de la part de ces derniers.

Lors du déroulement des épreuves, durant la semaine du 7 au 11 juin, 16 établissements (sur 108) ont été confrontés à une absence d'interrogateurs (60 sur 460), impactant 208 candidats sur les 4 301 concernés dans l'académie ; 127 candidats ont dû être convoqués à de nouvelles dates.

Le grand oral

Les convocations des candidats ont été générées le 8 juin 2021.

Concernant les interrogateurs, les convocations n'ont été générées qu'à partir du jeudi 17 juin alors que les épreuves débutaient le lundi 21 juin. Une problématique de perte des compétences des enseignants dans l'applicatif Imag'in lors d'une mise à jour alors qu'elles avaient été initialement saisies, les retards pris pour les épreuves de DNL et le traitement des difficultés qui en ont découlées tout au long de la semaine du 7 juin ont contraints le service dans la préparation et l'envoi des convocations.

Des anomalies dans l'affectation des candidats ont par ailleurs été constatées : surcharge de candidats pour le premier jour des interrogations (la moitié des candidats de l'académie a été affectée sur le seul premier jour). Cette anomalie n'a pas pu être corrigée et les besoins en interrogateurs pour le lundi 21 juin étaient donc très importants.

A noter également quelques remontées de problématiques d'adéquation entre les examinateurs convoqués et les besoins de spécialités des candidats qui ont été traitées au fil de l'eau.

Les convocations ayant été envoyées tardivement (entre le 17 et le 19 juin), de nombreux interrogateurs n'étaient pas présents le lundi 21 juin (400 désistements dans le week-end sur 1 900 enseignants convoqués). Pour éviter de pénaliser les candidats, un message a été envoyé aux établissements, en liaison avec les corps d'inspection, afin de leur permettre de s'organiser entre établissements voisins et

réussir à réaliser les interrogations avec un minimum de perturbations, le DEC régularisant les convocations au fur et à mesure.

Cela a permis de ne reprogrammer que 300 interrogations dans 24 établissements (pour un total de 32 323 candidats répartis dans 155 établissements). Elles l'ont toutes été les jeudi 23 et vendredi 24 juin ; pour ces nouvelles interrogations, les examinateurs ont été convoqués à J-2.

L'épreuve orale de français

Les convocations des candidats ont été générées le 7 juin 2021, celles des interrogateurs le 10 juin 2021.

La principale difficulté rencontrée sur cette épreuve a été le mécontentement des enseignants d'être missionnés sur une période plus longue qu'ils n'en avaient l'habitude (jusqu'à 10 jours pour la session 2021 contre 5,5 en 2019).

Il faut remarquer également une plus forte mobilisation des coordonnateurs que les années précédentes en lien avec le fait que les candidats ont été maintenus dans leur établissement d'origine.

Les épreuves écrites de français / philosophie

Pour ces deux épreuves, les candidats ont été convoqués le 3 juin.

Les épreuves se sont bien déroulées, ainsi que la dématérialisation des copies, même si certaines lenteurs ont pu être remontées dans quelques établissements et pour lesquels le soutien des équipes de proximité de la DSI ont été en soutien (200 tickets sur la thématique de la numérisation).

Les copies de philosophie ont été intégralement mises à la disposition des correcteurs dès le vendredi 18 juin ; celles de français ont été distribuées à hauteur de 70% le vendredi 18 juin, les 30% restant ayant été distribuées le lundi 21 juin en début de journée.

Concernant les corrections :

La fin des corrections des copies de philosophie, initialement fixée au 29 juin à 18 heures, a été repoussée au 30 juin à 18 heures, puis au 1^{er} juillet à 14 heures ; à la fermeture des lots de correction, le 1^{er} juillet vers 15 heures, 2 002 copies de voie générale et 895 copies de voie technologique n'étaient pas corrigées ; l'IA-IPR de philosophie a immédiatement contacté des enseignants, et toutes les copies ont pu être redistribuées (à des correcteurs de l'académie et d'autres académies) avec un engagement de corrections de la part des nouveaux correcteurs pour le 7 juillet au plus tard.

Le 5 juillet, lors des délibérations du premier groupe, seules 444 notes de copies n'avaient pas été récupérées par le service ; toutes l'ont ensuite été, et les situations ont pu être présentées aux jurys du second groupe le 9 juillet (77 notes de copie meilleures que les notes de contrôle continu).

L'harmonisation des notes de contrôle continu de philosophie a été réalisée le 30 juin.

Les corrections de français, initialement fixées pour le vendredi 2 juillet à 18 heures, ont, elles aussi, fait l'objet d'un délai supplémentaire octroyé aux correcteurs jusqu'au mardi 6 juillet 18 heures ; une commission d'entente a été réunie le 8 juillet après midi.

Examens professionnels de niveau 3

Des réceptions massives de pochons de sujets inadaptés ont été constatés dans quelques établissements en raison d'un défaut d'organisation.

De même, un retard dans l'envoi de la circulaire de fin de session a engendré des difficultés d'organisation en centre d'épreuves pour la gestion des copies entre les épreuves et les corrections, engendrant de fait un mécontentement dans les établissements.

Enfin, en raison d'une problématique d'organisation du service, de nouveaux espaces sécurisés de mise à disposition des relevés de notes ont été mis en œuvre.

Bac professionnel

Les épreuves se sont déroulées sans grandes difficultés majeures. Il faut tout de même noter 368 désistements des correcteurs sur 3425 convocations. De même, des difficultés d'accès à l'applicatif durant les délibérations ont été signalées.

BTS

Les épreuves se sont déroulées sans grandes difficultés majeures malgré quelques erreurs de ventilation des copies dématérialisées malgré les indications spécifiées dans la circulaire.

A noter le travail effectué pour l'organisation des oraux de rattrapage dans des délais contraints.

DNB

Les étiquettes candidats, livrées tardivement, ont pu avoir un défaut d'impression, nécessitant la réédition de celles-ci.

De même, une mauvaise prise en compte des demandes du jury de délibération du DNB PRO a été constatée. Les corrections ont été effectuées sans délai et les candidats ont été informés.

Commissions d'harmonisation et jurys de délibération

Des désistements de quelques membres de jury a été constaté.

Des adaptations ont été effectuées au fil de l'eau des droits d'accès pour les membres de jurys afin de permettre une meilleure organisation dans l'analyse des dossiers.

Des difficultés d'accès au système de visioconférence a été constaté lors de l'harmonisation de l'oral de français.

3 – Pistes de réflexion

Les trois GT organisés dans le cadre du retour d'expérience de la session 2021 avec les différents acteurs de l'académie permettent d'envisager différents axes de réflexion à conduire, en termes :

- **D'organisation**, par la mise en place d'un comité de suivi des examens qui se réunira régulièrement avec les différents acteurs,
- **De structuration/sécurisation**, par l'élaboration de calendriers de gestion, la mise en place de relations de travail étroites avec les chefs d'établissements et les corps d'inspection, la formalisation des processus métiers sécurisés du DEC, l'analyse d'impact de l'écosystème (dont STSWEB), la constitution d'un vivier d'enseignants bien identifié par spécialité, ...
- **De formation** aux outils afin d'accompagner les personnels du DEC et les personnels dans les établissements,
- **D'outillage**, en développant une solution qui permettra un meilleur suivi des sollicitations du DEC, un espace web de communication structuré par bureau dans Eduline et de webinaires, la mise en place régulière en vue d'une communication plus fluide en direction des chefs d'établissement et centres d'exams.

Ces pistes seront mises en œuvre en concertation avec les différents acteurs de l'académie (chefs d'établissement, corps d'inspection et enseignants).